Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212902142-20251212-12122025D39-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOVAN

****

L'an deux mille vingt-cinq, le douze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 8 décembre 2025, s'est réuni à la mairie en session ordinaire sous la présidence de M. ANDRO Dominique, Maire.

Etaient présents : ANDRO Dominique, BUREL Michel, DROVAL Sylviane, FERTIL Anne-Marie GLAZ Jean Michel, GOYAT Brigitte, GUEGUEN Catherine, HELGUEN Michel, HELIAS Emmanuel, LE DONGE Magali, LOUSSOUARN Arnaud, NICOLAS Annie, PICHAVANT Bernard, ROUXEL Alain, TALBOT Adrien.

Madame Catherine GUEGUEN a été nommée secrétaire de la séance.

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants :15

39-2025 Participation aux frais de fonctionnement de l'école intercommunale Pierre Jakez Helias pour les années 2023 et 2024

Au vu des éléments émanant de la commune de Pouldreuzic relatifs à la participation de la commune de Plovan aux frais de scolarité pour les années 2023 et 2024 pour les enfants de Plovan accueillis à l'école publique intercommunale Pierre Jakez Hélias, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le versement des sommes suivantes :

- 9 474,00 euros pour l'année 2023
- 10 268,16 euros pour l'année 2024

Fait à Plovan, le 13 décembre 2025
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Dominique ANDRO

